

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2021

8 Décembre 2021 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur THELLIER Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

N°669: Attribution d'une subvention spécifique

L'A.P.E. du RPI Savy-Berles demande une participation de la commune pour financer un séjour pour 24 enfants de CM2 et sixième (ceux-ci n'ayant pas pu bénéficier l'année dernière du séjour en raison de l'épidémie) en février 2022. Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention spécifique de 1 200 € (50€ par enfant du SIVU de Berles, de Savy et extérieur).

N°670 : Travaux

- 211 962€ de factures pour l'église ont été mandatés sur 2021.
- Une plaque commémorative sur le monument aux morts sera installée par EURL Jonathan DIEVAL pour les victimes de la guerre 14-18.
- Une réunion avec les financeurs pour l'aménagement de la Peupleraie a eu lieu le jeudi 2 décembre.
 - L'Agence de l'Eau financera uniquement les travaux de renaturalisation.
 - Le Département peut nous accompagner sur plusieurs programmes : le FIEET (80% sur un plafond de 20 000€ sur les aménagements liés à la biodiversité) / le FARDA (25% à 35% sur un plafond de 250 000€ / Mode doux (40% avec un plafond de 40 000€ sur les travaux de mobilité douce) / Amendes de police.
 - La région peut accompagner à hauteur de 50% sur les travaux liés à la protection de la biodiversité
Possibilité d'une convention entre la Région et la Communauté de Communes (PRADET) pour obtenir une subvention supplémentaire (programme 2022-2023).
 - Rencontre avec le bureau d'étude le 5 janvier pour affiner le projet.

N°671 : Choix du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Peupleraie.

3 bureaux d'études ont transmis une proposition de maîtrise d'œuvre. La commission d'appel d'offres a étudié les devis et propose de choisir le bureau d'étude AMENA KONCEPT. Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres.

N°672 : Procédure de reprise des concessions du cimetière « abandonnées ».

Le Conseil Municipal décide de reprendre les concessions suivantes :

55/56/58/81/127/135/141/142/143/144/145/146/147/150/151/159/165.

En effet, ces concessions ont plus de trente ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

N°673 : Versement d'une prime exceptionnelle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que durant l'année Madame REAUX qui s'occupe de l'entretien des écoles a dû réorganiser son temps de travail avec la mise en place du protocole sanitaire et que Madame WIDEHEM quant à elle a eu une charge de travail supplémentaire avec les travaux de l'église

(dossier de subvention, marché public, suivi des travaux,...). Il sollicite le Conseil Municipal pour la mise en place d'une prime exceptionnelle pour surcroît de travail sur 2021 pour ces deux agents. Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une prime exceptionnelle qui sera versée en une seule fois, sur la paie de décembre 2021 d'un montant de 165€ pour Madame REAUX et de 281€ pour Madame WIDEHEM.

N°674 : Remplacement de Monsieur DUSSART

Monsieur DUSSART a annoncé qu'il ne souhaitait pas poursuivre sur la commune à la fin de son CDD en février 2022.

Pour le remplacer une annonce sera publiée sur le site du Centre de gGestion et auprès de Pôle Emploi. Monsieur le Maire demande de modifier l'indice de paie sur cet emploi pour l'agent qui débutera le 1^{er} mars pour une durée de 6 mois. A l'unanimité le Conseil municipal accepte de modifier l'indice de rémunération et de placer le nouvel agent à l'indice brut 374, majoré 345.

N°675 : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Afin de former le nouvel agent qui va arriver en mars 2022, Monsieur le Maire propose de faire appel à Monsieur VAAST Patrick, ancien agent de la commune à la retraite. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} mars 2022 au 30 avril 2022. L'intéressé effectuera 16 heures par mois avec possibilité de recourir aux heures complémentaires, pour une rémunération basée sur l'indice brut 378, majoré 348.

N°676 : Divers

- Présentation du devis de la SARL Jean-Luc LEPRETRE pour l'entretien de la pompe à chaleur et de la VMC. D'autres devis seront également demandés.
- Une campagne de distribution de poison à rats sera organisée en janvier prochain.
- Nous avons été alertés par l'Office National de la Biodiversité (police de l'eau) concernant des rejets d'eaux usées dans la Scarpe. Ces faits sont passibles de poursuites pénales envers leurs auteurs. Une rencontre est prévue avec l'OFB et le service du SPANC des Campagnes de l'Artois le 15 décembre prochain.